

bré, le souverain et les chevaliers se rendirent aux stalles des chanoines ; et là ils entendirent de la bouche du greffier la lecture des statuts de l'ordre, de ces statuts, le plus beau code d'honneur et de vertus chevaleresques, qui prescrivaient à tous la fidélité envers la sainte Eglise, l'intégrité de la foi catholique, la loyauté envers le souverain, l'amitié entre les chevaliers et l'honneur dans les armes. — Le prince fit lire ensuite, par son héraut d'armes, un écrit où il disait qu'il se vouait à Dieu et à la très-sainte Vierge, et qu'il engageait tous les chevaliers à faire de même. Ceux-ci répondirent de grand cœur à cette invitation ; un d'eux, le seigneur de Pons, fit même le vœu singulier de ne séjourner en aucune ville jusqu'à ce qu'il eut trouvé un Sarrasin qu'il pût combattre corps à corps, *avec l'aide de Notre-Dame*, pour l'amour de laquelle jamais il ne coucherait, le samedi, dans un lit, avant l'entier accomplissement de son vœu ; et avant de se séparer, tous suspendirent autour de l'autel les écussons de leurs armes, comme un hommage perpétuel de leurs sentiments envers la sainte Vierge. Ainsi se termina le premier chapitre de la Toison d'or, de cet ordre illustre qui, dans le cours de deux siècles, devait compter dans ses rangs *cent quatre têtes couronnées*.

Pour perpétuer le souvenir de sa consécration, le prince fonda deux messes par jour à l'autel de Notre-Dame de la Treille, et de plus,